

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds «**FCP VIVEO Nouvelles Introduites**» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de FCP conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion net, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2017, **33,62%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2017, **66,38%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001. Toutefois, les actions et droits rattachés représentent **61,45%** de l'actif ce qui est conforme à la proportion de **60%-80%** prévue par le prospectus d'émission.
- Le titre **LANDOR** représente au 31 décembre 2017, **11,02%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.
- Le prospectus d'émission publié par le **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** précise que seuls les titres ayant été introduit sur une période des cinq (05) dernières années civiles glissantes de la vie du FCP peuvent composer le portefeuille. Toutefois, le titre **TELNET HOLDING** qui représente **7,36%** de l'actif de fonds **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** a été introduit en bourse depuis 2011 et dépasse ainsi la période de 5 ans prévue par le prospectus.

Tunis, le 1^{er} mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejdi JAZIRI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2017
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		1 552 927,814	2 055 226,780
Actions & Droits Attachés	A.1	1 437 678,894	2 055 226,780
Titres OPCVM	A.2	115 248,920	0,000
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		786 551,196	1 491 742,642
Placements Monétaires	A.3	230 070,575	332 549,010
Disponibilités	A.4	556 480,621	1 159 193,632
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		2 339 479,010	3 546 969,422
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créiteurs	P.1	8 894,032	13 797,521
PA 2 Autres Créiteurs Divers	P.2	4 093,911	4 845,321
Total Passif		12 987,943	18 642,842
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	2 286 287,236	3 493 210,577
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	40 203,831	35 116,003
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		18,248	26,201
Sommes Distribuables de l'Exercice		40 185,583	35 089,802
Total Actif Net		2 326 491,067	3 528 326,580
Total Passif & Actif Net		2 339 479,010	3 546 969,422

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-17	31-déc.-16
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		67 838,300	68 291,611
Dividendes	R.1	67 838,300	68 291,611
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	30 180,513	47 509,748
Total Des Revenus des Placements		98 018,813	115 801,359
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(45 336,953)	(61 906,399)
Revenu Net des Placements		52 681,860	53 894,960
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(7 307,273)	(9 277,124)
Résultat d'Exploitation		45 374,587	44 617,836
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(5 189,004)	(9 528,034)
Sommes Distribuables de l'Exercice		40 185,583	35 089,802
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		5 189,004	9 528,034
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		(452 145,931)	346 023,977
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		236 250,833	(135 319,072)
Frais de Négociation des titres		(6 726,126)	(11 764,775)
Résultat Net De l'Exercice		(177 246,637)	243 557,966

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017
(exprimés en dinars)

	31-déc.-17	31-déc.-16
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(177 246,637)	243 557,966
a - Résultat d'exploitation	45 374,587	44 617,836
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	(452 145,931)	346 023,977
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	236 250,833	(135 319,072)
d- Frais de négociation de titres	(6 726,126)	(11 764,775)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	35 090,808	47 462,248
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(989 498,068)	(603 244,746)
a - Souscriptions	896 569,586	1 571 961,572
Capital	756 500,000	1 335 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	133 051,454	234 706,324
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	7 012,605	2 152,961
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	5,527	2,287
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(1 886 067,654)	(2 175 206,318)
Capital	(1 538 800,000)	(1 887 700,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(338 301,482)	(282 967,119)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(12 201,609)	(11 680,995)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(12,474)	(8,910)
Droits de sorties	3 247,911	7 150,706
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 201 835,513)	(407 149,028)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	3 528 326,580	3 935 475,608
b - en fin d'exercice	2 326 491,067	3 528 326,580
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	28 208	33 734
b - en fin d'exercice	20 385	28 208
VALEUR LIQUIDATIVE	114,127	125,082
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-7,76%	8,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. La gestion administrative et comptable est assurée par FCPBIAT Capital (Ex. La Financière de Placement et de Gestion –FPG).

Le dépositaire est la BIAT

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**, et suite à la réunion de son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement. Le nouveau prospectus d'émission a été mis à la disposition du public le 12 avril 2013. En outre, il a été décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à **1.437.678,894 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2017	% ACTIF
ACTIONS		1 695 482,050	1 437 675,494	61,45%
HANNIBAL LEASE	28 153	229 351,166	230 826,447	9,87%
LANDOR	34 605	202 829,844	257 807,250	11,02%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	50 629	240 658,160	125 559,920	5,37%
SOTIPAPIER	64 770	237 966,653	222 096,330	9,49%
TELNET HOLDING	29 436	168 473,990	172 200,600	7,36%
TAWASOL GP HOLDING	605 401	366 365,860	219 760,563	9,39%
UNIMED	26 624	249 836,377	209 424,384	8,95%
DROITS		3,800	3,400	0,00%
DA HL 17 1/10	4	3,800	3,400	0,00%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à **115.248,920 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2017	% ACTIF
Titres OPCVM		113 477,340	115 248,920	4,93%
SICAV Trésor	1 132	113 477,340	115 248,920	4,93%

Les entrées en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	806 866,570
Titres OPCVM	561 815,194
Total	1 368 681,764

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et droits	970 496,945	1 210 435,810	241 515,034	1 576,169
Titres OPCVM	448 337,854	444 649,822	906,025	4 594,057
Total	1 418 834,799	1 655 085,632	242 421,059	6 170,226

A.3 Placements Monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à **230 070,575 dinars**, et se détaille comme suit

Rubrique	NB	Prix de Revient	VALEUR AU 31/12/2017	% ACTIF
Compte de placement		230 000,000	230 070,575	9,83%
BIAT 10 j 04/01/2018(Taux 2%)		230 000,000	230 070,575	9,83%

A.4 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2017, **556.480,621 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Disponibilités en Banque	556 480,621	1 159 193,632
TOTAL	556 480,621	1 159 193,632

P.1 Opérateurs Crédoiteurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2017. Elles sont de l'ordre de **8.894,032 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Gestionnaire	8 241,267	12 775,482
Dépositaire	652,765	1 022,039
TOTAL	8 894,032	13 797,521

P.2 Autres Crédeurs Divers

Les autres crédeurs divers ont atteint au 31 décembre 2017, **4.093,911 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
C M F	178,737	297,891
Autres Crédeurs Divers (Commissaire aux comptes)	3 915,174	4 547,430
TOTAL	4 093,911	4 845,321

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Capital au 01 janvier	2 820 800,000	3 373 400,000
Nombre de parts	28 208	33 734
Nombre de porteurs de parts	12	15
Souscriptions de l'exercice	756 500,000	1 335 100,000
Nombre de parts	7 565	13 351
Nombre de porteurs de parts entrants	6	1
Rachats de l'exercice	1 538 800,000	1 887 700,000
Nombre de parts	15 388	18 877
Nombre de porteurs de parts sortants	8	4
Montant en Nominal au 31 décembre	2 038 500,000	2 820 800,000
Nombre de parts	20 385	28 208
Nombre de porteurs de parts	10	12
Sommes Non Distribuables	247 787,236	672 410,577
Commissions de Rachat	3 247,911	7 150,706
Frais de négociation de titres	-6 726,126	-11 764,775
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	-452 145,931	346 023,977
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	236 250,833	-135 319,072
Sommes non distribuables antérieurs	672 410,577	514 580,536
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	133 051,454	234 706,324
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-338 301,482	-282 967,119
Capital au 31 décembre	2 286 287,236	3 493 210,577

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2017 **40.203,831 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18,248	26,201
Résultat distribuable de l'exercice	45 374,587	44 617,836
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-5 189,004	-9 528,034
TOTAL	40 203,831	35 116,003

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **67.838,300 dinars** au 31 décembre 2017.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Revenus des Actions	62 028,275	60 680,865
Revenus des Titres OPCVM	5 810,025	7 610,746
TOTAL	67 838,300	68 291,611

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **30.180,513 dinars** au 31 décembre 2017.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Revenue Certificat De Dépôt	19 009,929	20 652,694
Revenue Compte à Terme	4 538,469	22 261,965
Revenue Compte de placement	70,575	0,000
Intérêts Comptes de dépôts	6 561,540	4 595,089
TOTAL	30 180,513	47 509,748

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2017 **45 336,953 dinars**.

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Rémunération Gestionnaire	41 978,650	57 320,729
Rémunération Dépositaire	3 358,303	4 585,670
TOTAL	45 336,953	61 906,399

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2017, **7.307,273 dinars.**

Rubrique	31-déc.-17	31-déc.-16
Rémunération Commissaire Aux Comptes	3 915,176	4 889,876
Publicité et Publication	301,000	301,000
Impôts et Taxes	120,000	75,000
Redevance C M F	2 846,017	3 886,168
Services Bancaires & Assimilés	125,080	125,080
TOTAL	7 307,273	9 277,124

NOTE 5 :AUTRES INFORMATIONS

✓ Données par Part

Rubrique	31-déc.- 2017	31-déc.- 2016	31-déc.- 2015	31-déc.- 2014	31-déc.- 2013
Revenus des Placements	4,808	4,105	3,176	4,811	2,542
Charges de gestion des placements	-2,224	-2,195	-1,519	-2,407	-1,550
Revenu Net des Placements	2,584	1,911	1,656	2,404	0,992
Autres Charges	-0,358	-0,329	-0,229	-0,484	-0,331
Résultat d'exploitation	2,226	1,582	1,427	1,920	0,662
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,255	-0,338	-0,020	-0,475	0,145
Sommes Distribuables de l'exercice	1,971	1,244	1,407	1,446	0,806
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	-22,180	12,267	-3,494	6,534	0,384
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	11,589	-4,797	2,131	2,387	-4,232
Frais de Négociation de titres	-0,330	-0,417	-0,337	-0,718	-0,386
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	-10,921	7,053	-1,700	8,203	-4,235
Résultat Net de l'Exercice	-8,695	8,634	-0,273	10,124	-3,573
Droits d'entrée et droits de sortie	0,159	0,253	0,000	0,153	0,157
Résultat non distribuable de l'exercice	-10,762	7,306	-1,700	8,357	-4,078
Régularisation du résultat non distribuable	-0,921	1,277	0,724	-1,891	-1,006
Sommes non distribuables de l'exercice	-11,682	8,584	-0,976	6,466	-5,083
Distribution des dividendes	1,244	1,407	1,446	0,806	0,245
Valeur liquidative	114,127	125,082	116,661	117,676	110,571

✓ **Ratios de gestion des placements**

			31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc-14	31-déc.-13
Actif Net Moyen (ANM)			2 846 300,687	3 890 534,335	3 226 288,905	2 268 607,515	2 442 559,427
Charges de Gestion des placements / ANM			1,593%	1,591%	1,589%	1,599%	1,593%
Autres Charges / ANM			0,257%	0,238%	0,240%	0,321%	0,340%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM			1,594%	1,147%	1,492%	1,276%	0,680%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009. Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.